

**N° 23/11.20**

**[PRÉAVIS N° 23/6.20](#)**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 411'000.00 TTC POUR L'IMPLÉMENTATION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION DES RESSOURCES HUMAINES (SIRH)**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission était composée de Mesdames Béatrice GENOUD, Sylvie TRUDU, ainsi que MM Alexandre DESPONDS, Philippe LAURENT, Jean-Pierre MORISETTI, Jean-Bernard THULER et Yvan CHRISTINET, Président-rapporteur.

La commission s'est réunie le 25 juin 2020 à l'Hôtel de Ville en présence de Vincent JAQUES syndic, Laure HAUSWIRTH, cheffe des ressources humaines, Marc AMBLAS, chef de projet. Chacun a pu nous présenter le contexte de ce projet et répondre aux questions de la commission. Qu'ils soient ici remerciés pour leur aimable collaboration.

## **1 CONTEXTE**

Suite à la mise à jour du logiciel ABACUS (paie), ce préavis fait l'objet d'une demande d'acquisition d'un système d'information des ressources humaines (SIRH). Ce système permettra de piloter une masse salariale annuelle de 31 millions avec des outils de stratégie et de statistiques. Ce projet s'inscrit dans le programme de législature de la Municipalité et du plan directeur des systèmes d'information. Ainsi, la stratégie municipale 2018-2023 souhaite moderniser son administration en passant à la cyberadministration.

En termes financiers, la demande d'un crédit de CHF 411'000.00 s'articule autour d'un logiciel, son implémentation dans les services et une formation pour les utilisateurs.

## **2 ASPECTS TECHNIQUES**

Ce préavis a fait l'objet d'un marché public sur invitation et seules deux offres sont rentrées.

Ce système permettra un saut technologique important pour la commune. Au niveau interne, les utilisateurs passeront d'un mode « flux de mail avec des pièces jointes scannées » qui encombre les systèmes informatiques à une base de données consultable au moyen d'un mot de passe. La qualité des données sera ainsi plus fiable en évitant les inévitables erreurs lors de double saisie. En outre, ce SIRH sera compatible avec le logiciel de paie existant. Il permettra un meilleur suivi du budget (nombre EPT) et du recrutement, sachant que la commune gère environ 4'000 dossiers de candidatures par année.

Pour information, à ce jour, la Ville de Morges ne dispose pas d'outil de recrutement. Les dossiers parviennent via une seule adresse courriel ou par papier puis sont distribués aux services concernés avec une mauvaise traçabilité du dossier. Avec le SIRH, l'image de la commune deviendra plus attractive (déposer son CV sur une plateforme).

Plusieurs modules sont prévus dans cette application. Recrutement (suivi du candidat), « onboarding » (documents pour l'entrée en service, accès IT), évaluation annuelle (via des formulaires en ligne) et départ. Les vacances et maladie seront également intégrées.

L'employé pourra, après identification sur le portail, consulter sa fiche de paie, faire des demandes de formation et mettre à jour ses données personnelles. La hiérarchie aura également accès aux dossiers dématérialisés de leurs subalternes.

Morges ne fera pas office de pionnier avec ce système, les villes de Renens et de Gland l'utilisent déjà à satisfaction. Certains départements du canton utilisent aussi ce type de portail à satisfaction des collaborateurs.

### 3 IMPLÉMENTATION DU SIRH

A chaque changement de système, un accompagnement est nécessaire afin que les futurs utilisateurs l'acceptent et y trouvent un avantage. Les utilisateurs devront notamment introduire certaines données les concernant. Pour le personnel qui n'a pas de poste informatique au quotidien, un poste avec un accès sécurisé est prévu. A ce titre, un budget de CHF 244'000.00 est prévu. Ce montant représente un temps d'environ 1'500 heures de formation.

L'infrastructure existante peut supporter ce nouveau logiciel, donc aucun frais supplémentaire n'est à envisager à ce niveau.

L'équipe actuelle au sein des RH compte deux personnes, dont une venant des Retraites Populaires, qui maîtrisent déjà un SIRH.

Ce nouveau système informatique nécessitera des frais d'entretien à hauteur de CHF 18'450.00 pour les mises à jour, bug à corriger, etc...

### 4 DISCUSSION

La commission a accueilli favorablement la proposition municipale. Le gain d'efficacité a largement plaidé en faveur de ce SIRH. Ce système permettra d'apporter un gain de temps en évitant notamment des erreurs de double saisie, une vision globale des services, une meilleure traçabilité des dossiers venant de l'externe ou pour la mobilité interne.

Une base de données comme celle des SIRH permettra un meilleur pilotage des RH et améliorera la communication d'informations entre RH et collaborateurs.

En passant au 21<sup>ème</sup> siècle, Morges améliorera son image interne et externe en lui permettant de devenir un employeur plus attractif.

C'est à l'unanimité que la commission vous recommande de voter en faveur de ce préavis.

### 5 CONCLUSION

La commune gère environ 300 employés et traite environ 4'000 dossiers de candidatures par année avec moins de trois personnes. En comparaison avec d'autres villes, Morges est plutôt dans le bas de la fourchette. Comme chacun le sait notre ville grandit et son système de gestion des ressources humaines doit évoluer.

Actuellement la gestion et la traçabilité des dossiers des collaborateurs-trices ne sont pas optimales. Elles sont basées sur des dossiers papiers, via un flux de mail avec des pièces jointes scannées, ou de copie de données dans des tableaux avec à la clé des erreurs inévitables.

Avec ces outils, l'image de Morges comme employeur n'est ni moderne ni attractive.

Ce nouveau système utilisera une base de données accessible par chaque collaborateurs-trices articulée autour de différents modules nécessaires à toute ville de notre taille. Les tâches administratives et peu valorisantes pourront être remplacés par des tâches de pilotage (élaboration de stratégies) et d'un meilleur accompagnement des collaborateurs-trices notamment à l'interne.

Morges ne fera pas office de pionnier avec ce système, les villes de Renens et de Gland l'utilisant déjà à satisfaction.

En souhaitant moderniser l'administration au moyen d'une cyberadministration efficace, la municipalité s'appuie sur son programme de législation et son schéma directeur des systèmes d'information.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 411'000.00 pour la mise en place d'un logiciel SIRH ;
2. de dire que le montant de CHF 351'000.00, correspondant aux licences et à la mise en place de la solution, sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 70'200.00 par an à porter en compte dès le budget 2021 ;
3. le montant de CHF 50'000.00, correspondant aux frais de personnel ainsi que la montant de CHF 10'000.00 correspondant aux frais de formation/communication du projet sont à porter en compte, aux budgets 2020 et 2021, sur le compte N° 13000.3185.00 « Honoraires, frais d'expertise et prestations de services »;
4. de dire que les frais de maintenance d'un montant de CHF 18'450.00 par an sont à porter en compte dès le budget 2021 sur le compte 19001.3151.00 « Maintenance informatique ».

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

Yvan Christinet

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 4 novembre 2020.**